

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2001 A
20 H 00**

PRESENTS : MM. PIETTE, bourgmestre,

ANCION, BENIS, BINAME, DUMONT, Echevins.

BOCART , COLOT , DEKONINCK, de MONTPELLIER, de WOUTERS, DUBOIS,

FAELES-VAN ROMPU, GAILLARD, GILLES, MOUTON , PUISSANT-BONATO,

RONDIAT , membres du conseil élus lors des élections du 08 octobre 2000.

Mme SEPTON Françoise, secrétaire communale.

1° REMISE DE DISTINCTION HONORIFIQUE : Mr l'Echevin Michel ANCION remet à sa sœur Mme Marguerite ANCION de Warnant, le diplôme relatif à l'insigne d'honneur d'or de lauréat du travail – groupe : services sociaux, médicaux et médico-sociaux - , lui conféré par Sa Majesté le roi, en date du 24/06/1999.

2° PROCÈS VERBAL DE LA SCÉANCE PRÉCÉDENTE : Mr le conseiller Pierre de MONTPELLIER entre en séance; **à l'unanimité**, APPROUVE le procès verbal de la séance précédente.---

3° ARRÊTÉS DE POLICE : RATIFICATION : **A l'unanimité**, le conseil communal A RATIFIÉ divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre.---

4° ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE : Vu les 3 actes de présentation, PROCÈDE, en séance publique et au scrutin secret à l'élection de 3 membres effectifs et de leurs suppléants du conseil de police. Il y a 17 votants ayant reçu chacun 1 bulletin. Les suffrages exprimés sur les bulletins valables sont attribués comme suit: BENIS Guy: 4; DUBOIS Didier: 2; DUMONT Jules: 5; Mouton Yves: 2, VAN ROMPU Anne: 4.

CONSTATE que 3 candidats membres effectifs ayant obtenus le plus grand nombre de suffrages sont élus.

Les candidats présentés comme suppléants pour chaque membre effectifs, sont de plein droit les suppléants de ces membres effectifs élus. Sont donc élus membres effectifs du conseil de police:

1° DUMONT Jules; suppléant: BOCART Stéphane

2° BENIS Guy; suppléant DEKONINCK Gérard

3° VAN ROMPU Anne; suppléant: PUISSANT Manuelle

5° ELECTION DES MEMBRES DU CPAS : Vu les 3 actes de présentation; Attendu que le conseil de l'aide sociale est composé de 9 membres; Attendu que chacun des conseillers communaux dispose de 5 voix; PROCÈDE en séance publique et au scrutin secret à l'élection des 9 membres du CPAS et de leurs suppléants. Il y a 17 votants ayant reçu chacun 5 bulletins. 85 bulletins sont retirés de l'urne. Il y a 1 bulletin nul et 84 bulletins valables. Les suffrages exprimés sur les 84 bulletins valables sont attribués comme suit: CARLY Olivier: 9; DEKONINCK Gérard: 8; DEMARET Jean: 8; GILLAIN Carine: 10; HAUBRUGE Christine: 9; JACQUES Jean: 8; LANDRAIN Marie: 9; LEFEBVRE Serge: 8; MARANZAN Philippe: 7; SCAILTEUR Fernande: 7.

Le conseil: CONSTATE que 8 candidats membres effectifs ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus; CONSTATE que 2 candidats membres effectifs en raison d'une parité de voix doivent être départagés conformément à l'article 15 de la loi du 8/7/1976. Attendu que Mr MARANZAN P. et Mme SCAILTEUR F. obtiennent tous deux 7 voix; Attendu que dans ce cas, la priorité est accordée: "...1° au candidat qui au jour de l'élection, est investi d'un mandat dans un CPAS,..."; Attendu que seule Mme SCAILTEUR F. est investie d'un tel mandat au CPAS et ce, depuis le 01/04/1995; qu'il n'en n'est rien pour Mr MARANZAN P.;Attendu que par conséquent Mme SCAILTEUR F. doit être préférée.

Par conséquent,

Sont élus membres effectifs du conseil de l'aide social:	Les candidats présentés comme suppléants pour chaque membre effectif élu, mentionné en regard, sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation les suppléants de ces membres effectifs élus.
1° CARLY Olivier	1° HUAUX Joël 2° VERWILGHEN-VINOIS Martine 3° TALMASSE-COLLINET Francine
2° DEKONINCK Gérard	1° GERLACHE Josiane 2° COLOT Pierre
3° DEMARET Jean	1° BODART Louis 2° SOULIER Marie-Antoinette
4° GILLAIN Carine	1° GUNS Françoise 2° COLET Annick
5° HAUBRUGE Christine	1° GILSON Martine 2° PAULET Gisèle
6° JACQUES Jean	1° DERNIER Anne 2° COLLE Suzanne 3° MOISE Christelle
7° LANDRAIN Marie	1° BILLY Anne-Marie 2° SOVET Marie-Christine
8° LEFEBVRE Serge	1° PUISSANT Jacques 2° BINAME Monique
9° SCAILTEUR Fernande	1° HUBERT Josiane 2° LUSIGNAN Christian

**6° INTERCOMMUNALES: COMPOSITION POLITIQUE DU CONSEIL COMMUNAL :
DÉCLARATIONS INDIVIDUELLES FACULTATIVES D'APPARENTEMENT OU DE
REGROUPEMENTS:**

Pour permettre aux intercommunales de déterminer la composition politique de leur conseil d'administration;

PREND ACTE de la déclaration facultative d'appartenance des conseillers communaux:

Mr PIETTE Luc (I.C.) à la liste n°8, sigle P.S.C.; Mr DUMONT Jules (I.C.) à la liste n°8, sigle P.S.C.;

Mr ANCION Michel (I.C.) à la liste n°8, sigle P.S.C. ; Mr BENIS (I.C.) à la liste n°8, sigle P.S.C.;

Mr BINAME Hadelin (I.C.) à la liste n°8, sigle P.S.C.; Mr